

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 MARS 2018**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Présents : Georges COMBES, Gérard TARDIEU, Alain CECCHINATO, Anne-Sophie LEDOYEN, TONNELIER Patricia, Eric BLANC, Martin WINYARD, Jean ESCOLA, Sandrine RICHOU, Bernard SARDA, Julia THOMSON, Patrice LABOULLE

Procuration : Catherine MIAILHES à Jean ESCOLA  
Carole GUINOT à Anne-Sophie LEDOYEN

Absents : Catherine MIAILHES, Carole GUINOT

Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour l'approbation des statuts du futur SIVU relatif aux aires de lavage.

**Le conseil donne son accord pour cette modification de l'ordre du jour**

**-1- Vote des comptes de Gestion et Comptes Administratifs de la commune :**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2017

Résultat budgétaire de l'exercice du budget général

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires	1.340.483,06	1.171.130,22	2.511.613,28
Titres émis	476.389,57	1.214.806,37	1.691.195,94
<u>Dépenses</u>			
Autorisations budgétaires	1.340.483,06	1.171.130,22	2.511.613,28
Mandats émis	828.769,45	930.942,64	1.759.712,09
Résultat de l'exercice			
Excédent	- 352.379,88	283.863,73	68.516,15

### Résultat d'exécution du budget général

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	827.440,94		- 352.379,88	475.061,06
Fonctionnement	229.918,90	189.683	283.863,73	324.099,63
<b>TOTAL</b>	<b>1.057.359,84</b>	<b>189.683</b>	<b>-68.516,15</b>	<b>799.160,69</b>

Le résultat de l'exercice 2016 présente un excédent de clôture de 799.160,69 €  
Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le conseil adopte les comptes de gestion et les comptes administratif à l'unanimité.**

**Affectation du résultat** : Une partie du résultat de la section de fonctionnement du budget général soit 286.451,53 € sera affecté en section d'investissement.

### **-2- Engagement budgétaire en section d'investissement**

Monsieur le Maire indique au conseil que dans le cadre du programme aires de lavage il a fallu pour finaliser le dossier de demande de subvention faire réaliser un plan d'épandage pour l'aire de lavage de la commune de Paraza.

Une convention a été passée avec la Chambre d'agriculture, la somme engagée soit 1.296 € est intégrée à la demande de subvention et sera remboursée à la commune lors de la réalisation des travaux.

Il propose au Conseil de s'engager à inscrire cette somme sur le budget 2018 de la commune en investissement.

Il indique également que dans le cadre du contrat de bail du local du bureau de tabac signé avec M. ALAVERDOV la commune s'est engagée à verser au propriétaire une caution égale à un mois de loyer soit 580 € cette somme doit être imputée sur le budget en section d'investissement. Il propose au conseil de s'engager à inscrire cette somme sur le budget 2018.

**Le conseil s'engage à inscrire au budget 2018 en section d'investissement la somme de :**

- 1.296 € au programme n° 92 Aires de Lavage
- 580 € au compte 275 pour la caution à M. ALAVERDOV

### **-3- Aire de lavage : Convention Chambre d'Agriculture**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal le projet concernant la réalisation d'aires de lavage pulvérisateur et machines à vendanger dans le cadre d'une concertation groupée avec les communes de : Paraza, Canet, Villedaigne, Raissac d'Aude, Mirepeisset, Ginestas, Ventenac Minervois, Saint Nazaire d'Aude, Saint Marcel sur Aude.

Il indique que la chambre d'agriculture s'est chargée de coordonner les différents services partenaires de ce projet. Le coût de la prestation représente l'équivalent salaire de 12 journées du technicien soit 7.776 € TTC.

Il précise que cette somme sera réglée par la commune de Ginestas mais sera remboursée par les 8 autres communes membres au prorata 1/9<sup>ème</sup> par commune soit 864 € TTC.

**Le conseil donne son accord pour que la commune avance pour le projet aire de lavage la somme de 7.776 € représentant la prestation de la chambre d'agriculture qui sera remboursée à hauteur de 8/9<sup>ème</sup> par les autres communes.**

#### **-4- Réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est chargé de la police administrative spéciale de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). La DECI a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

Il présente au conseil les nouvelles dispositions règlementaires.

**Le Conseil décide de prendre à la charge de la commune la Défense Extérieure Contre l'Incendie conformément à l'arrêté du 15 décembre 2015 et Précise que le règlement appliqué sera conforme au règlement du SDIS approuvé par arrêté préfectoral du 04 juillet 2017.**

#### **-5- Achat parcelle de terre à l'euro symbolique**

Monsieur le Maire indique au Conseil que Mme Nicole PUJOL propose à la commune de céder pour l'euro symbolique la parcelle n° AC 89 dont elle est propriétaire.

Cette parcelle d'une superficie de 61 a 28 ca se situe au lieu-dit Les Gardes.

**Le conseil donne son accord pour que la commune fasse l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle AC 89 appartenant à Mme Nicole PUJOL.**

#### **-6- Embauche ponctuelle pour travaux de maçonnerie**

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement du cimetière il conviendrait de réaliser des murs en pierres qui délimiteront l'emplacement du jardin du souvenir.

Il propose de confier ces travaux à une personne que la commune embauchera pour l'occasion dans le cadre d'un CDD.

**Le conseil donne son accord pour l'embauche en CDD d'une personne pour la réalisation de murs en pierres sèches.**

#### **-7- Convention TEMPORA**

Le dispositif de La TEMPORA est mis en place pour conduire la politique de développement culturel du Grand Narbonne. Il tend à renforcer le lien culturel existant entre les communes du territoire et le Grand Narbonne et vise à développer une politique culturelle de proximité où les propositions artistiques de qualité, la diversité culturelle et le maillage du territoire prennent tout leur sens au sein de notre territoire en pleine évolution.

Afin de mettre en place les manifestations culturelles du dispositif de la TEMPORA, il est nécessaire d'établir une convention pour chaque manifestation qui précisera l'ensemble des engagements des différentes parties.

**Le Conseil Municipal approuve la convention pour la manifestation HAÏDOUTI ORKESTAR entre la Commune de Ginestas et le Grand Narbonne.**

**-8- Convention de mise à disposition d'un local pour les permanences sociales**

Monsieur le Maire présente au Conseil une convention proposée par le Pole des Solidarités du Conseil Départemental qui définit les besoins des agents assurant des permanences sociales dans les communes.

**Le Conseil donne son accord pour la signature relative à la mise à disposition d'un local par la commune au profit du département de l'Aude pour la tenue de permanences sociales.**

**-9- Approbation des statuts du SIVU « des Aires de lavage entre Corbières et Minervois »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de quatre aires de lavages sur les communes de Mirepeisset, Paraza, Raissac d'Aude, et Saint Marcel

Ce projet dont le montant total des travaux est de 1.680.980 € HT euros a pour plan de financement les montants suivants

Agence de l'eau 497.570 € (37 % sur 80 %)

FEADER 847.214 € (63 % sur 80 %)

Autofinancement 336.196 €

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'après concertation avec les élus des communes intéressées au projet, il apparaît nécessaire de créer un Syndicat Intercommunal entre les communes de Ginestas , Canet d'Aude, Ginestas, Mirepeisset, Paraza, Raissac d'Aude, Saint Marcel sur Aude, Saint Nazaire d'Aude, Ventenac Minervois, Villedaigne pour la réalisation de ce projet et l'exploitation qui en résultera.

Ce syndicat aura pour objet principal la création et le fonctionnement des aires de lavage.

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et demande, au représentant de l'Etat, la création d'un Syndicat Intercommunal d'aire de lavages entre les communes de Canet d'Aude, Ginestas, Mirepeisset, Paraza, Raissac d'Aude, Saint Marcel sur Aude, Saint Nazaire d'Aude, Ventenac Minervois, Villedaigne.

Monsieur le Maire présente un projet de statuts

**Le Conseil à la majorité (1 contre, 4 abstentions, 9 pour)**

**Demande la création du SIVU DES AIRES DE LAVAGE ENTRE CORBIERES ET MINERVOIS et approuve les statuts proposés.**

La séance est levée à 20 h.